

Conseils pour un mois d'avril en toute sécurité

Le beau temps revient, les sorties en plein air également. L'occasion parfaite pour aborder le sujet des règles de la mobilité douce, qui représente entre autres les véhicules à deux roues, motorisés ou électriques. Vous trouverez une brochure dans laquelle sont expliquées les règles pour chaque type de véhicule. Toujours dans le thème de la route, le deuxième article traite des vols dans les véhicules. En effet, des individus profitent du fait que certaines voitures soient laissées ouvertes pour s'y introduire et y voler divers objets personnels. Notre article donne des conseils pour éviter que cette situation n'advienne. Le troisième article aborde le sujet de la sextorsion, un terme anglais désignant une forme de chantage basée sur du contenu à caractère sexuel : l'auteur ou l'auteure détient des photos intimes de la victime, qu'il menace de divulguer si celle-ci ne paie pas une certaine somme d'argent. Finalement, le dernier article traite de la fraude à l'investissement en ligne, des méthodes utilisées pour vous inciter à investir sur de fausses plateformes et les signaux à identifier pour ne pas se faire avoir.

Tout savoir sur la mobilité douce

Les usagères et usagers de la mobilité douce représentent par exemple les utilisatrices et utilisateurs de vélo et d'engins motorisés (électriques ou essence). Ces véhicules sont assimilés aux cyclomoteurs et doivent respecter les règles de circulation correspondantes, notamment l'usage obligatoire des pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent. L'article précise les conditions d'âge (interdiction avant 14 ans pour les engins électriques) et encadre le transport d'enfants, autorisé uniquement dès 16 ans et sous conditions de sécurité adaptées. Certains engins (e-skateboards, overboards, e-karts) sont interdits sur la voie publique en raison de risques sécuritaires. Enfin, ce guide vise à renforcer la prévention et la cohabitation entre usagères et usagers, en promouvant un comportement responsable et conforme aux règles.

[Guide sur la mobilité douce](#)

Les vols dans les véhicules

Il arrive que les gens laissent différents effets personnels dans leur véhicule, à la vue de tout le monde. Or, ces objets peuvent attirer les convoitises. Même dans un véhicule verrouillé, vos valeurs peuvent être dérobées. C'est pour ces raisons que notre article fournit de précieux conseils afin d'éviter que cela ne vous arrive, le plus important étant de ne pas laisser de valeurs dans votre véhicule, surtout vos cartes bancaires et/ou documents d'identité. Si vous êtes victime de ce type de vol, bloquez immédiatement vos cartes et appelez le 117 en ne touchant à rien dans votre voiture. Pour plus de conseils, vous pouvez lire notre article.

[Protégez votre véhicule](#)

Sextorsion

Le terme sextorsion provient d'une contraction des mots anglais « sex » et « extorsion ». Il fait référence à du chantage basé sur un contenu à caractère sexuel tel que des photos ou des vidéos dénudées envoyées à l'auteur ou l'auteure. L'obtention de ces

images se fait au travers de trois modus operandi : la séduction, la menace ou l'injection d'un virus informatique dans l'ordinateur pour piéger la webcam. Ne répondez pas à des inconnues et des inconnus sur internet et vérifiez que votre webcam est éteinte ou recouverte d'un cache-caméra. Vous trouverez des informations complètes sur le sujet dans notre article.

[Ne cédez pas à la sextorsion](#)

Fraude à l'investissement en ligne

Cette escroquerie vise à vous soutirer de l'argent en vous faisant miroiter un important retour sur investissement en achetant diverses actions sur une plateforme donnée. Pour vous approcher, les auteures et auteurs peuvent prendre directement contact par e-mail, par téléphone ou via les réseaux sociaux. Elles et ils utilisent parfois la publicité pour vous inciter à établir un contact. Lorsque vous souhaitez retirer vos biens, les escrocs trouveront des excuses pour justifier que c'est impossible. Nous vous invitons à consulter notre article sur cette thématique afin de repérer les signaux de l'arnaque.

[Investir dans un château de cartes](#)

Tendances sécuritaires

En comparant les données du mois de mars avec celles du mois de février, on observe quelques variations dans les tendances sécuritaires vaudoises. Certaines catégories d'infractions, telles que les agressions, la cybercriminalité et les incivilités sont en hausse moyenne, tandis que les vols (y compris dans un véhicule) enregistrent une hausse légère. Les vols de véhicule et de plaque ainsi que les escroqueries et extorsions ont augmenté de manière non significative alors que les cambriolages ont diminué de manière non significative.

[Tendances sécuritaires](#)

E-mail d'accompagnement pour les communes / postes de gendarmerie

Bonjour,

Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons choisi d'aborder en premier lieu la mobilité douce, avec un guide qui vous rappelle certaines règles en la matière. Ensuite, nous avons tenu à aborder le sujet des vols dans les véhicules, avec des conseils pour s'en prémunir. Nous abordons ensuite la sextorsion, qui est une forme de chantage basée sur un contenu à caractère sexuel, avec une menace de le divulguer si la victime ne paie pas une certaine somme d'argent. Enfin, la problématique de la fraude à l'investissement en ligne est abordée.

De la sorte, nous vous invitons à consulter notre site votrepolice.ch pour plus de précisions.

Avec nos meilleures salutations

La Division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise